

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 octobre 2019

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 SG 55** Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble portant sur une étude urbaine pré-opérationnelle pour le secteur de la Porte de Bagnole/Gallieni.

**M. Jean-Louis MISSKA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande d'approuver :

- la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble portant sur une étude urbaine pré-opérationnelle pour le secteur de la Porte de Bagnole/Gallieni ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance du 17 juin 2004 modifiant la loi dite « MOP » 85.704 du 12 juillet 1985 modifiée par le décret 93-1268 du 29 septembre 1993 ;

Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu la convention de coopération entre la Ville de Paris et l'Établissement public territorial Est Ensemble délibérée et votée au Conseil de Paris du 11 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Paris et l'Etablissement Public Territorial Est Ensemble portant sur une étude urbaine pré-opérationnelle pour le secteur de la Porte de Bagnole/Gallieni (annexe 1).

Article 2 : Les dépenses seront imputées au budget de la Ville de Paris au titre des exercices 2020 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**